



Philippe Bourke

Président du BAPE

Télécopieur: 418 643-9474

Courriel: communication@bape.gouv.qc.ca

Objet : Plainte concernant la présidence de la commission sur le projet GNL/Gazoduq

Par ses liens étroits passés avec l'industrie gazière, M. Denis Bergeron ne possède pas, à priori, les qualités nécessaires à la présidence d'une telle commission. Ayant travaillé de 1995 à 2011 pour l'Association canadienne de l'industrie et de la chimie (ACIC), M. Bergeron ne possède pas la neutralité face à l'industrie gazière pour garantir une analyse impartiale.

De plus, M. Bergeron a démontré par sa présidence lors de la première étape des audiences, qu'il a un biais favorable face au projet. Il a fait preuve d'une complaisance remarquable envers le promoteur et au contraire d'une certaine brusquerie envers les opposants.

- Manquement à son devoir deux fois plutôt qu'une dès la première question. La directrice générale de Nature Québec lui a demandé s'il allait considérer les GES émis lors de l'extraction. Un premier manquement de sa part en refusant de répondre à la question ce qui démontre un très grand manque de transparence. Un deuxième manquement en confondant opinion et question. Afin de justifier son refus de répondre, il a assimilé la question à une opinion, ce qui est une manœuvre inacceptable pour se défilier.
- Complaisance envers le promoteur. Il a laissé une très grande marge de manœuvre au promoteur le laissant affirmer des faussetés tant lors de sa présentation que lors des questions (le gaz de GNL ne permettra d'aucune façon de diminuer les GES étant du gaz de fracturation plus polluant que le charbon) De plus il a toléré que le promoteur introduise plusieurs de ses réponses avec des espèces d'info-pub avant de laisser son expert répondre alors qu'il limitait de façon très proactive le temps citoyen.
- Manque de personnel pour répondre aux questions des intervenants. Régulièrement, M. Bergeron répondait aux intervenants qui s'étaient déplacés qu'ils pouvaient revenir une autre journée car tel ou tel expert gouvernemental n'étaient pas présents comme si ces intervenants souvent bénévoles pouvaient se permettre de revenir à plusieurs reprises aux audiences.
- Refus de considérer les GES émis en amont à plusieurs reprises en droite ligne avec la volonté du promoteur que du gouvernement caquiste. Les GES émis en amont sont cruciaux dans l'analyse de ce projet étant donné qu'il s'agit de gaz de fracturation, le plus polluant de la planète. Il avait pourtant été établi dans l'analyse du projet Énergie Est de la compagnie Trans-Canada, suite à la récusation des commissaires issus du milieu pétrolier, que les GES émis en amont devaient être considérés.

De plus son organisation des audiences restreint de façon importante et préjudiciable la parole citoyenne

- Couper le nombre de question par intervenant à une seule question sans préambule alors que la pratique habituelle est de deux questions. Des intervenants se faisaient couper la parole à même pas 20 secondes du début de leur seule question afin de couper toute mise en contexte souvent nécessaire pour une bonne compréhension.
- Annuler plutôt que de reporter la présentation des mémoires en présentiel tel que demandé par la Coalition Fjord. Il y a une très grande valeur ajoutée à un échange en présence. Il n'y a aucune urgence qui justifie le refus de reporter les audiences d'un mois.
- Restreindre les audiences uniquement à la ville de Saguenay prétextant de façon erronée que le projet est régional. Les émissions de GES principalement dû à la fracturation pour extraire le gaz ne sont pas régionales mais globales. De plus, le projet concerne directement le territoire de l'Abitibi par le passage du gazoduc. Des audiences devraient avoir lieu également en Abitibi, à Montréal et à Québec minimalement.
- Diviser le projet en deux morceaux pour multiplier les efforts des intervenants. D'un côté l'usine de liquéfaction et de l'autre le gazoduc qui transporterait le gaz à l'usine. GNL et Gazoduc sont un seul et même projet peu importe le montage financier. Il n'y aurait pas d'usine de liquéfaction sans la construction du gazoduc et il n'y aurait pas de gazoduc sans l'usine de liquéfaction.

Afin de préserver la crédibilité et l'intégrité du processus, nous vous demandons de récuser M. Denis Bergeron et de le remplacer par une personne qui a la présomption d'indépendance nécessaire pour assurer la crédibilité du processus et l'impartialité ainsi que l'absence de préjugés indispensables au succès de ces audiences.

Sincèrement,

Martine Ouellet
Mouvement Québec Indépendant

Rodrigue Turgeon
Collectif abitibien *Gazoduc, parlons-en!*

Odette Sarasin
Regroupement Vigilance Hydrocarbure Québec

Martin Poirier
Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Patricia Posadas
Prospérité sans pétrole

François Geoffroy
La planète s'invite au parlement